Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_159-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUILLET 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 24/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	15/07/2026
Date d'affichage de la convocation	15/07/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Mme Nathalie FOUILLARD, M.Julien LEVEZIEL, M.Clarence KAYOMBO-KANKU

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Nathalie FOUILLARD à Mme Claudine COUDRAY ; de M.Julien LEVEZIEL à M.Quentin DESPAS.

M.Jonathan BOULVAIS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/07-159 : Objet : Portail famille – Modification des règles d'inscription au restaurant scolaire

Rapporteur : Mme aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Les règles d'inscription en ligne, via le portail famille, au service de restauration scolaire sont aujourd'hui les suivantes :

- Réservation/annulation pour lundi et mardi possibles jusqu'au vendredi précédent à 12h
- Réservation/annulation pour jeudi et vendredi possibles jusqu'au mardi précédent à 12h
- Annulation impossible en ligne
- En cas de non-respect des délais, facturation.

La commission propose d'assouplir ces règles de la manière suivante :

- Réservation/annulation possible en ligne jusqu'à la veille du jour d'inscription à 19h30

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_159-DE

- Annulation impossible en ligne mais possible sur mail au service.
- En cas de non-respect du délai, facturation.

Pour le repas de Noël, le délai restera le même mais un message sera adressé aux familles en amont pour qu'elles indiquent si elles envisagent ou non d'inscrire leurs enfants.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Education, Jeunesse, Vie sociale et santé du 13/07/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont deux pouvoirs, par :
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de modifier le règlement du portail famille et du service pour que la réservation au service de restauration scolaire soit possible jusqu'à la veille du jour d'inscription jusqu'à 19h30.
- **Dit** que cette délibération est applicable à partir du 01/09/2026.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 24/07/2026
- de la publication :
Le : 24/07/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Jonathan BOULVAIS

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)